

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 février 2012 à 19 h  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement  
situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Madame Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Monsieur Frank VENNERI, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Madame Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Monsieur Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Monsieur Raymond LAVOIE, Directeur des relations avec les citoyens et des services administratifs  
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et du développement social  
Monsieur Michel LAFLAMME, Directeur des travaux publics  
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Monsieur Marc CHARBONNEAU, Commandant PDQ 30

---

**10.01 - Ouverture de la séance.**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**10.02 - Présentation.**

Lancement du Festival sportif.

---

**CA12 14 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNERI  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance en y retirant l'article 20.03 intitulé « Ratifier le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des loisirs du parc, pour une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour l'exploitation du complexe William-Hingston (volets accueil, surveillance et entretien sanitaire) et octroyer une somme de 311 504 \$ annuellement pour chacune des trois années en y ajoutant les taxes applicables. ».

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA12 14 0002**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2011, à 19 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNERI  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA12 14 0003**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 décembre 2011, à 8 h 45.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frank VENNERI  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Période de questions du public.**

À 19 h 20, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Marjorie Villefranche	Usine de compostage
Katia Pineda	Usine de compostage
Pierrette Gauthier	Usine de compostage
Marie-Michèle Poisson	Compteurs intelligents
Léo Bricault	Feux de circulation
France Archambault	Compteurs intelligents

Ron Fitzsimons	Condo au 7498, 19 <sup>e</sup> Avenue
Jean-François Leclerc	École Barclay
Mary McCutcheon	École Barclay

---

À 20 h 20,

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary Deros

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens de s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

---

Didier Delfolie-Noulin	Parc Barclay
Isabelle Vezeau	Stationnement rue Saint-Dominique
Alain St-Jules	Stationnement rue Saint-Dominique
Soumya Tamrou	Avis d'infraction
Mafiz Faycal	Stationnement sur la rue Lemay
Pierre Lamarre	Patinoire extérieure
Pasquale Lomascolo	Pistes cyclables
Bruno Del Papa	Stationnement
Gilles Léveillé	Entretien des trottoirs l'hiver
Dany Plouffe	Compteurs intelligents

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 22 h 05.

---

#### **10.07 - Période de questions des membres du conseil.**

À 22 h 05, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

#### **10.08 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement.**

La conseillère Mary Deros dépose une pétition concernant l'école Barclay.

Le maire d'arrondissement dépose le bilan 311 de l'arrondissement pour l'année 2011.

---

#### **10.10 - Dépôt d'une résolution du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce relativement à l'événement - Une heure pour la terre 2012.**

---

**CA12 14 0004**

**Proclamation du mois de février - Mois de l'histoire des Noirs.**

CONSIDÉRANT que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs au mois de février remonte à plusieurs décennies au Canada, au Québec et particulièrement dans la région montréalaise;

CONSIDÉRANT que c'est au début des années 70 que les communautés noires établies à Montréal ont commencé à faire reconnaître et rendre plus visible l'apport des Noirs à l'histoire des États-Unis, ainsi qu'à l'édification de notre société;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années des organismes publics et parapublics, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

CONSIDÉRANT la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février « Mois de l'histoire des Noirs »;
- que par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le Mois de l'histoire des Noirs et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA12 14 0005**

**Accorder un soutien financier additionnel de 3 862 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA09 140313 de ce conseil, lors de sa séance tenue le 29 septembre 2009.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 3 862 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., dans le cadre du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3. cette dépense est entièrement couverte par la Ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123356002

---

**CA12 14 0006**

**Autoriser la signature du projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la corporation des Fêtes du centenaire du quartier Saint-Michel, afin de soutenir les célébrations 2012 et octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à cette fin, à partir des surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la corporation Fêtes du centenaire du quartier Saint-Michel à Montréal, afin de soutenir les célébrations 2012, copie de la convention est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à la corporation Fêtes du centenaire du quartier Saint-Michel à Montréal, une contribution financière de 50 000 \$ à cette fin, à même les surplus de l'arrondissement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1123356001

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA12 14 0007**

**Mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion globale du projet de relocalisation, sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de la cour de services rendue nécessaire par la vétusté des installations actuelles.**

ATTENDU que les installations actuelles de la Direction des travaux publics ne permettent pas l'exécution efficiente des activités régulières de voirie;

ATTENDU la nécessité pour l'arrondissement d'avoir une cour de services regroupant toutes les activités des travaux publics sur son territoire, afin d'offrir des services de proximité essentiels et adéquats à sa population;

ATTENDU que la localisation de la nouvelle cour de services doit permettre de répondre aux besoins opérationnels et techniques de la Direction des travaux publics, de se conformer aux exigences de la cour de voirie type de la Ville de Montréal et respecter le Plan d'urbanisme sur son territoire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion globale du projet de relocalisation, sur le site de l'ancienne carrière Francon, de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tout en ayant comme objectif de répondre à nos attentes et préoccupations.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1121321001

---

#### CA12 14 0008

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2011 et du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2011, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2011 et du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2011, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1121309001

---

#### CA12 14 0009

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 200 \$ à dix organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2012 comme suit : pour le DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Jean-Talon, 350 \$ au Club social des retraités du centre Bloomfield et 500 \$ au Centre communautaire des femmes sud-asiatiques; pour le DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à la Maison de la Famille de St-Michel, 250 \$ à l'organisme Le phare de l'espoir et 200 \$ au Club de patinage de vitesse Montréal St-Michel, pour le DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 300 \$ au Groupe scout 160<sup>e</sup> Saint-Cécile et pour le DISTRICT DE VILLERAY : 300 \$ à La Maison des Grands-Parents de Villeray inc., 300 \$ à l'Association des locataires de Jarry et 300 \$ au Conseil Communautaire Solidarités Villeray, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 200 \$ à dix organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'année financière 2012, ainsi qu'il suit :

**pour le DISTRICT DE PARC-EXTENSION :**

- 400 \$ - Association des locataires de l'Habitation Jean-Talon;
- 350 \$ - Club social des retraités du centre Bloomfield;

- 500 \$ - Centre communautaire des femmes sud-asiatiques;

**pour le DISTRICT DE SAINT-MICHEL :**

- 300 \$ - Maison de la Famille de Saint-Michel;
- 250 \$ - Le phare de l'espoir;
- 200 \$ - Club de patinage de vitesse Montréal Saint-Michel;

**pour le DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT :**

- 300 \$ - Groupe scout 160<sup>e</sup> Sainte-Cécile;

**pour le DISTRICT DE VILLERAY :**

- 300 \$ - La Maison des Grands-Parents de Villeray inc.;
- 300 \$ - Association des locataires de Jarry;
- 300 \$ - Conseil Communautaire Solidarités Villeray

le tout pour diverses activités sociales;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1124951001

---

**CA12 14 0010**

**Autoriser un virement de crédit total de 50 000 \$, en provenance du surplus libre de l'arrondissement, afin de renflouer le fonds discrétionnaire des élus pour l'année 2012, permettant ainsi de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif présents dans les différents districts de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser un virement de crédit total de 50 000 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement, afin de renflouer le fonds discrétionnaire des élus, permettant ainsi de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement, pour l'année 2012;
2. d'allouer 12 500 \$ de ce fonds à chaque district électoral et de l'attribuer aux organismes à la discrétion du conseil d'arrondissement, en conformité avec les règles d'admissibilité;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1121038001

---

**CA12 14 0011**

**Conclure des ententes entre la Ville et les concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de conclure des ententes entre la Ville de Montréal et les concessionnaires, pour la délivrance de licences pour chiens pour une période d'un an débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1122799001

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA12 14 0012**

**Édicter une ordonnance afin de retirer le concessionnaire « Clinique Jean-Talon » de la liste des émetteurs de licences de chiens annexée au règlement intitulé «Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M. c. C-10) (99-254 modifié par 00-195)».**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance afin de retirer le concessionnaire « Clinique Jean-Talon » de la liste des émetteurs de licences de chiens annexée au « Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) de l'ancienne Ville de Montréal (99-254, modifié par 00-195) ».

Adopté à l'unanimité.

40.01 1122799002

---

#### **CA12 14 0013**

**Adopter le règlement numéro 01-283-72 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) », visant la modification des dispositions concernant les usages autorisés pour la catégorie d'usage C.3 (9) - Pôles de bureaux autoroute Métropolitaine.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-72 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension» a été donné le 1er novembre 2011, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 23 novembre 2011, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 8 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-72 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 11 janvier 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement numéro 01-283-72 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) », visant la modification des dispositions concernant les usages autorisés, pour la catégorie d'usage C.3 (9) - Pôles de bureaux autoroute Métropolitaine.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1114992029

---

#### **CA12 14 0014**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise le bâtiment sis au 7559 à 7563, rue Drolet.**

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 20 décembre 2011, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise le bâtiment sis au 7559 à 7563, rue Drolet et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) ».

Adopté à l'unanimité.

40.03 1114494003

---

#### **CA12 14 0015**

**Accepter la somme de 8 520 \$ que la propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de la rue Cartier, au nord de la rue Bélanger, doit transmettre à la Ville de Montréal, en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (frais de parcs).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accepter le versement d'une somme de 8 520 \$, équivalente à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale (numéro de dossier 2114494011), pour le terrain situé sur le côté ouest de la rue Cartier, au nord de la rue Bélanger;

2. d'imputer cette recette au fonds de parcs, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1114494004

---

#### **CA12 14 0016**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de l'escalier principal du bâtiment situé au 85, rue Jarry Ouest (Demande de permis 3000450093).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1, 2, 4 et 6 préparés par Jodoin Lamarre Pratte et Associés Architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 décembre 2011, visant la réfection de l'escalier principal du bâtiment situé au 85, rue Jarry Ouest. Demande de permis numéro 3000450093.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1111385039

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA12 14 0017**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'ajout d'une fenêtre et l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé au 8040, 15<sup>e</sup> Avenue (Demandes de permis 3000431186 et 3000431209).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A03 préparé par Rouge Architecture, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 décembre 2011, visant l'ajout d'une fenêtre et l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé au 8040, 15<sup>e</sup> Avenue. Demandes de permis numéros 3000431186 et 3000431209.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1111385047

---

**CA12 14 0018**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé au 7652, rue Saint-Denis (Demande de permis 3000487865).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 janvier 2012, visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé au 7652, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000487865.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1121385001

---

**CA12 14 0019**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des constructions hors toit abritant une partie de logement, dans le cadre de la construction d'un bâtiment mixte situé aux 7240-7260, rue Saint-Hubert (Demande de permis 3000480404).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-7, A-9 et A-11 préparés par Miloud Boukhira Architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 17 janvier 2012, visant des constructions hors toit abritant une partie de logement, déposés dans le cadre de la construction d'un bâtiment mixte situé aux 7240-7260, rue Saint-Hubert. Demande de permis numéro 3000480404.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1111385049

---

**CA12 14 0020**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant une construction hors toit abritant une partie de logement, dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé aux 7247-7249, avenue Henri-Julien (Demande de permis 3000450530).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A02, A05 et A06 préparés par Rouge Architecture, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 19 janvier 2012, visant une construction hors toit abritant une partie de logement, déposés dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé aux 7247-7249, avenue Henri-Julien. Demande de permis numéro 3000450530.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1111385048

---

**CA12 14 0021**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une enseigne pour la propriété située au 8043, rue Saint-Hubert (Demande de permis 3000163144).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 16 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans *Élévation graphique* et *Implantation* estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 janvier 2012, visant l'ajout d'une enseigne à la propriété située au 8043, rue Saint-Hubert. (Demande de permis 3000163144).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1124992005

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA12 14 0022**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réalisation d'une construction hors-toit pour le bâtiment situé au 7043, rue D'Iberville (Demande de permis 3000450595).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans *Plan de la mezzanine, Façade principale façade arrière et façades latérales*, réalisés par Hugo Brongo architecte et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 janvier 2012, visant la réalisation d'une construction hors-toit pour le bâtiment situé au 7043, rue D'Iberville. (Demande de permis 3000450595).

Adopté à l'unanimité.

40.11 1124992004

---

**CA12 14 0023**

**Adopter la résolution numéro PP11-14019, relativement à la demande d'autorisation pour la modification et l'occupation à des fins résidentielles, d'un bâtiment industriel situé au 7272, rue Clark.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP11-14019 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 1er novembre 2011, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) et ce, malgré les articles 46, 49, 119 et 573 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 novembre 2011, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 8 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Nouvelles Parc-Extension News, édition du 14 janvier 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 46, 49, 119 et 573 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

une résolution numéro **PP11-14019** à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la modification et l'occupation du bâtiment situé au 7272, rue Clark afin de permettre :

- l'occupation du bâtiment par un usage résidentiel;
- que le quatrième étage ne soit pas implanté jusqu'à la limite latérale du terrain;
- que la largeur des unités de stationnement soit de 2,65 mètres.

Le tout substantiellement conforme au plan A-1 préparé par Casoni Architecte, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 octobre 2011.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1111385022

---

**CA12 14 0024**

**Adopter la résolution numéro PP11-14020, relativement à la demande d'autorisation pour la modification de l'école Victor-Doré située au 1350, boulevard Crémazie Est.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP11-14020 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 1er novembre 2011 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) et ce, malgré les articles 60, 81, 566, 567 et 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 novembre 2011, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 9 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 60, 81, 566, 567 et 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

une résolution numéro **PP11-14020**, à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la modification de l'école Victor-Doré située au 1350, boulevard Crémazie Est afin de l'agrandir en permettant :

- que l'alignement de construction soit en avant de l'alignement prescrit;
- que la façade sur le boulevard Crémazie soit revêtue de maçonnerie dans une proportion de moins de 80% de la surface excluant les ouvertures;
- que deux aires de stationnement soient aménagées en cour avant;
- qu'une aire de stationnement soit accessible par une voie d'accès de plus de 7,5 mètres.

Le tout substantiellement conforme au plan A1-100 préparé par Lemay, Leclerc architectes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 octobre 2011.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

L'émission du permis de transformation est conditionnelle :

- au dépôt et à l'approbation par l'arrondissement d'un plan d'aménagement paysager.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1111385037

---

#### **CA12 14 0025**

**Adopter le second projet de résolution numéro PP11-14021, relativement à la demande de construction de quatre bâtiments de trois étages, abritant un total de 24 logements, sur le lot 2 216 518, situé au 7498, 19<sup>e</sup> Avenue et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 19 janvier 2012.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP11-14021 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 décembre 2011, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 janvier 2012, dûment convoquée par avis paru dans le Journal de Saint-Michel, du 11 janvier 2012;

CONSIDÉRANT la nécessité de démolir le bâtiment existant au 7498, 19<sup>e</sup> Avenue, afin de réaliser le présent projet particulier de construction;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 19 janvier 2012;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 46, 52, 573 et 582 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

un second projet de résolution numéro **PP11-14021**, à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 2 216 518, afin de construire un projet de quatre nouveaux bâtiments de trois étages de 11 mètres de hauteur, abritant un total de 24 logements, dont l'alignement de construction est situé entre 0,5 mètre et 3 mètres et dont le bâtiment situé au sud a une implantation de type jumelé, une aire de stationnement dont les cases ont une dimension de 2,5 mètres de large par 5 mètres de long et sont recouvertes de pavés de béton alvéolaires;

et ce, aux conditions suivantes:

- que l'apparence architecturale du bâtiment respecte substantiellement les plans *Élévation 19e Avenue*, *Élévation ruelle* et *Élévation sud*, réalisés par l'atelier Ville architecture paysage, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 novembre 2011;
- que l'implantation du bâtiment respecte substantiellement le plan *Plan rez-de-chaussée*, réalisé par l'atelier Ville architecture paysage, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 novembre 2011;
- que l'aménagement paysager et l'aménagement du stationnement respectent substantiellement les plans *Plan de plantation* et *Plan rez-de-chaussée*, réalisés par l'atelier Ville architecture paysage, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 novembre 2011.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1114992030

---

#### CA12 14 0026

**Adopter le premier projet de résolution numéro PP12-14001 accordant une modification à la résolution numéro PP11-14006 accordant un projet particulier visant la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment de trois étages abritant huit logements, sur le lot 3 791 582 situé aux 7402-7408, rue de Bordeaux.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 24, 50, 81 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

un premier projet de résolution numéro **PP12-14001**, visant à modifier la résolution numéro PP11-14006 (CA11 14 0162), adoptée lors de la séance du 3 mai 2011 de ce conseil, à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 3 791 582 avec un immeuble dessus érigé portant les numéros civiques 7402-7408, rue de Bordeaux, afin de :

- démolir le bâtiment existant aux 7402 à 7408, rue de Bordeaux;
- construire un nouveau bâtiment de trois étages et de 12,75 mètres de hauteur, abritant huit logements, dont l'alignement de construction serait situé entre 2,94 mètres et 5,2 mètres et dont le pourcentage de maçonnerie serait supérieur à 65 % ;

et ce, aux conditions suivantes:

- que 20 % à 30 % de la façade respecte un alignement de construction de 2,94 mètres et que le reste soit implanté à au moins 3,75 mètres de la limite avant de la propriété;
- que seule la brique d'argile Endicott manganese ironspot, ou l'équivalent, et le bois torréfié soient utilisés comme revêtements extérieurs des façades, à l'exception de la construction hors-toit;
- que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres, à l'exception d'une construction hors-toit et d'un espace libre situé au-dessus d'une aire commune au troisième étage pouvant avoir une hauteur de 12,75 mètres;
- qu'une ouverture adjacente à la porte d'entrée soit aménagée afin de permettre une visibilité entre l'intérieur et l'extérieur;
- qu'au moins cinq cases de stationnement soient aménagées en sous-sol.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1114992024

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA12 14 0027

**Adopter le premier projet de résolution numéro PP12-14002, relatif au projet particulier de construction et d'occupation visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de trois étages abritant 16 logements sur le lot 2 589 639, situé aux 7550-7560, rue Saint-Dominique.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 24, 40, 52 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

un premier projet de résolution numéro **PP12-14002**, à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 2 589 639 avec un immeuble dessus érigé portant les numéros civique 7550-7560, rue Saint-Dominique, afin de :

- démolir le bâtiment existant aux 7550 à 7560, rue Saint-Dominique;
- construire un nouveau bâtiment de trois étages de 13,6 mètres de hauteur, abritant 16 logements, dont au moins 50 % de la superficie de la façade serait située à l'alignement de construction et dont le taux d'implantation serait d'au plus 85 %;

et ce, aux conditions suivantes :

- que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres à l'exception d'une construction hors-toit et d'un espace libre situé au-dessus d'une aire commune au troisième étage pouvant avoir une hauteur de 13,6 mètres;
- que les parties de façade qui ne sont pas situées à l'alignement de construction soient implantées en retrait de celui-ci;
- qu'au moins 12 cases de stationnement soient aménagées en sous-sol.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1124992003

**CA12 14 0028****Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel «débit de boissons alcooliques» complémentaire à l'usage «salle de spectacle», pour le théâtre situé au 7285, rue Chabot.**

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le Journal de Saint-Michel, édition du 18 janvier 2012, afin de statuer sur cette demande d'usages conditionnels;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 665.41 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'exercice de l'usage conditionnel « débit de boissons alcooliques » complémentaire à l'usage « salle de spectacle », pour le bâtiment situé au 7285, rue Chabot et utilisé à des fins de théâtre et ce, aux conditions suivantes :

1. l'usage « débit de boissons alcooliques » est limité au rez-de-chaussée du bâtiment;
2. la vente d'alcool est limitée au local identifié comme « Bar » au plan intitulé *Théâtre Les deux mondes permis d'alcool* joint à la présente résolution comme annexe A;
3. la consommation d'alcool est limitée aux locaux identifiés comme « Bar », « Studio » et « Salle de spectacle » au plan intitulé *Théâtre Les deux mondes permis d'alcool* joint à la présente résolution comme annexe A ;
4. l'usage « débit de boisson alcoolique » ne peut s'effectuer qu'aux heures suivantes:  

Lundi au jeudi :	17 h à 1 h
Vendredi :	17 h à 3 h
Samedi :	14 h à 3 h
Dimanche :	14 h à 1h
5. un achalandage maximum de 250 personnes est autorisé dans le bâtiment, lors de l'exercice de l'usage « débit de boissons alcooliques »;

toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1124992001

---

**CA12 14 0029****Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel "salle de spectacle" complémentaire à l'usage « restaurant », pour le bâtiment situé au 7000, avenue du Parc.**

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 17 janvier 2012, afin de statuer sur cette demande d'usages conditionnels;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 665.40 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'exercice de l'usage conditionnel « salle de spectacle » complémentaire à l'usage « restaurant », pour le restaurant situé au 7000, avenue du Parc et ce, aux conditions suivantes:

1. l'usage « salle de spectacle » ne peut s'effectuer qu'aux heures suivantes :  

lundi au mercredi :	7 h 30 à 22 h
---------------------	---------------

jeudi : 7 h 30 à 23 h  
vendredi : 7 h 30 à 24 h  
samedi : 9 h à 24 h  
dimanche : 9 h à 15 h

2. une scène d'une superficie maximale de 15 mètres carrés est autorisée;
3. le niveau maximal de bruit toléré dans le local est limité à soixante-dix décibels (70 dba);
4. un achalandage maximal de 80 personnes est autorisé dans le restaurant lors de l'exercice de l'usage « salle de spectacle »;

toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1124992002

---

### CA12 14 0030

**Déposer au Conseil municipal le bilan annuel portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1121478001

---

### Levée de la séance

À 22 h 20, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2012.